

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : le lundi 08 avril 2019

Année scolaire : **2018/2019**

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 08 mars 2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) : non (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Frédéric CAILLIER, Principal

Secrétaire de séance : Benoit SANCÉ, Principal adjoint

Quorum : 10

Nombre de présents : 14

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour modifié

M. Caillier informe le CA du changement lié aux modifications du voyage de Verdun.

→ Approbation du procès verbal de la séance du 28/11/2018

→ Approbation du procès verbal de la séance du 4 février 2019

VIE PEDAGOGIQUE

- Arrêté de délégation de signature

VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Adoption du compte financier 2018
- Affectation des résultats 2018
- Montant maximal de participation des familles aux voyages scolaires
- Autorisation de recevoir des dons

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENCE au CONSEIL

Séance du lundi 08 avril 2019 à 18 h 15 en Salle Polyvalente

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]
	Chef d'établissement	CAILLIER FRÉDERIC	X						
	Principal Adjoint	SANCÉ Benoit	X						
	Gestionnaire	CHAMPROUX BLANDINE	X						
	C.P.E.	JOUBERT CLAUDE	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de Rattachement	PRADÈRE Magdeleine			X	VINOUR Lionel	X		
		VACHON Séverine		X					
	Commune siège	ROULLEAU Claude				GONNORD Pascal	X		
Représentante commune de communes		MARTIN François	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE		BONNEAU Christine	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	néant							
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	AMILIEN Stéphane	X			SAVARIAU Lucile			
		MALICOT Pauline				SARRAZIN Sylvie	X		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LAVILONNIERE Nathalie	X						
		RICHET Fabienne	X						
		HAUDEBAULT DEGROOTE Virginie			X				
		DRAHI Bruno			X				
		VOUHE Sylvie	X						
		VION Pascal			X				
	Elèves	GUYODO Maud					CARDINEAU Louis	X	
		BODIN Margot			X		MARIE Océane		

[☐] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

La séance est ouverte par Monsieur CAILLIER, Chef d'Établissement à 18 h 20.
14 votants (quorum atteint)

Secrétaire de séance : M. SANCE

Ordre du jour

Ordre du jour modifié

M. Caillier informe le CA du changement suite aux modifications du voyage de Verdun

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

Vote du PV de séance du 29/11/2018

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

Vote du PV de séance du 04/02/2019

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

M. Caillier informe des travaux nécessaires.

Il mentionne que, malgré les contraintes financières de la collectivité, le Conseil départemental a pris des contacts. M. Caillier remercie ainsi la collectivité de son intervention à venir :

- détecteur de gaz de la chaudière. L'entreprise SPIE devrait intervenir cette semaine.

- volets. M. Caillier évoque les 15 volets roulants défectueux depuis plusieurs années. Suite à une demande du conseil départemental, M. Caillier a mis la priorité sur ceux du RDC

M. Vinour, conseil départemental, demande qu'un document lui soit envoyé, ainsi qu'à Madame Pradère pour informer les élus.

M. Caillier évoque les travaux de sécurisation des abords du collège qui doivent avoir lieu début juillet grâce aux échanges des collectivités et des services. Il remercie les acteurs du projet.

VIE BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE

- Adoption du compte financier 2018

Mme Champroux, gestionnaire, présente le rapport de gestion

Elle aborde successivement la présentation de l'établissement et le service de gestion.

Elle présente ensuite l'état des charges des services généraux des différents services :

- AP

- Vie de l'élève

- ALO

Pour le domaine « divers » intégrant les admissions en non-valeur, Mme Bonneau trouve la somme importante. M. Bossis, agent comptable, explique qu'il y avait beaucoup de reliquat à son arrivée car il y avait de nombreuses sommes non recouvrées depuis plusieurs années.

Pour le domaine « viabilisations », la somme importante du poste « gaz » s'explique par les difficultés de la méthanisation pour rendre le service prévu au contrat et donc qu'il a fallu davantage solliciter la chaudière à gaz.

Mme Champroux présente ensuite les recettes des services généraux

AP

M. Caillier mentionne que le FSE, pour des raisons qui lui appartiennent, n'a pas souhaité participer financièrement aux voyages scolaires proposés au collège. Cela n'a pas eu d'impact sur le nombre de sorties et voyages mais seulement sur la part attribué par le collège. Cette dernière représente environ 7000 euros.

ALO

M. Bossis précise que les recettes exceptionnelles s'expliquent par des créances et des subventions non perçues les années précédentes. Il s'agit donc de régularisations.

Vie de l'élève

•Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

→ les charges

→ les recettes

M. Vinour demande si une marge de progrès est possible en termes de circuits courts et produits biologiques. M. Caillier, M. Amilien et Mme Champroux répondent favorablement. L'aide donnée l'année précédente était conditionnée par un approvisionnement local, ce qui explique les choix opérés.

•Le service des bourses nationales (SBN)

Le résultat de gestion est donc de (-18342,90) euros pour l'année 2018. M. Bossis remarque que les écarts prévus avec le budget sont toujours expliqués par du factuel.

M. Bossis présente le rapport du comptable sur l'exercice budgétaire 2018.

•La vue patrimoniale

M. Bossis remarque que le patrimoine est vieillissant, ce qui posera le problème du remplacement. Cela sera « suspendu à l'aide de la collectivité de rattachement ».

M. Bossis présente les créances et les dettes de l'établissement avec un rapport montrant que la trésorerie de l'établissement est en état de « faire tampon (...) sans vraiment de difficulté ».

•Les indicateurs de trésorerie

Le fonds de roulement est de 89542,76 euros

La trésorerie réelle est de 141322,95 euros

M. Bossis fait remarquer la tendance à la diminution du fonds de roulement sur les années 2017-2018.

M. Bossis relate que le fonds de roulement peut fonctionner à près de 80 jours, et donc bien au-delà des 2 mois que la « coutume » considère « comme un minimum à observer pour éviter des problèmes de trésorerie ».

Les délais de paiement de 11 jours sont satisfaisants.

M. Bossis explique le principe de l'extourne et constate le respect de l'annualité budgétaire.

•Le résultat de l'exercice

Il y a déficit d'exécution de (-18342,90) euros et une diminution du fonds de roulement de 8556,32 euros

•La politique envisageable sur les possibilités du fonds de roulement

Le fonds de roulement effectivement mobilisable est ramené après impact de la reconstitution des stocks et de créances douteuses à 62 jours du fonds de roulement, à la limite des deux mois de sécurité préconisés.

M. Vinour demande s'il y a une explication. M. Bossis répond que cela s'explique par un prélèvement fait sur le fonds de roulement pour purger une situation de créances non obtenues.

M. Caillier indique que les régularisations d'apurement des comptes étaient nécessaires. Pour 2019, les investissements devraient être moindres et l'établissement a toujours eu à cœur d'accompagner les projets pédagogiques des enseignants et de participer au financement des projets, notamment des voyages pédagogiques. Cela se fait sur les fonds propres pour permettre à chacun des élèves d'en bénéficier, sans discrimination.

Il y a eu aussi une politique de rénovation et de végétalisation de l'établissement au bénéfice des membres de la communauté scolaire.

M. Bossis propose une adoption sans réserve du compte financier.

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

Affectation des résultats 2018

M. Caillier propose une affectation des excédents de résultat 2018 des services généraux et SRH sur les services concernés.

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

19 heures 37 : M. Bossis quitte la séance.

M. Caillier remercie M. Bossis de sa présence et de ses explications au regard du compte financier.

Voyage pédagogique à Verdun Strasbourg

M. Caillier présente le budget prévisionnel voté lors d'un précédent CA. Le coût a augmenté en raison d'une difficulté liée aux transports. Le choix de la sécurité a été fait mais M. Caillier ne veut pas qu'il y ait un impact financier pour les familles.

La participation des familles reste à 288,50 euros

La participation du collège augmente à 1495,36 euros

Vote

pour : unanimité

contre

abstention

Montant maximal de participation des familles aux voyages scolaires

Au regard des nombreux échanges lors des conseils d'administration et des réunions thématiques sur les sorties scolaires, M. Caillier expose certains points.

Il rappelle que le montant maximal de participation des familles pour les voyages scolaires a souvent été évoqué lors des CA mais qu'il ne s'agit que d'un usage. Aucun acte n'a été voté.

M. Caillier propose de voter un montant maximal des familles en particulier suite à l'intervention de M. Bossis qui a montré que l'établissement intervient massivement pour accompagner les familles, en utilisant par ailleurs, le fond social.

Les fonds propres du collège ne permettent plus de participer aux financements des voyages scolaires à la même hauteur. M. Caillier précise que la somme de 300 euros peut poser problème à un certain nombre de familles et que pour diminuer le coût des voyages, une solution pourrait être de moins s'appuyer sur des organismes au profit de projets élaborés par les acteurs eux-mêmes.

M. Caillier demande l'avis des membres du CA.

Mme Bonneau évoque le montant prohibitif de 300 euros pour certaines familles.

M. Gonnord précise que le nombre de voyages a augmenté. Il explique aussi que la règle des 300 euros, avec le surenchérissement du coût de la vie, limite de facto l'ampleur des projets.

Mme Vouhé présente son inquiétude sur la pérennité des voyages.

Mme Richet évoque le fait que, pour certaines familles, les voyages scolaires demeurent les seuls voyages que les élèves feront.

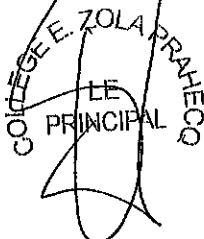
M. Caillier indique qu'il ne s'agit évidemment pas de diminuer le nombre ou l'intérêt des voyages mais plutôt de prendre en compte la réalité financière de l'établissement.

M. Vinour explique que ces voyages lui semblent importants pour la construction citoyenne de nos élèves et pour leur culture. Il encourage le FSE et les enseignants à s'adresser aux collectivités ou au mécénat via les comités d'entreprises. M. Caillier explique, à partir d'un exemple, que la recherche de subventions est très souvent faite mais pour un résultat nul. Tout le monde convient que ces recherches demeurent difficiles et extrêmement aléatoires. M. Vinour propose davantage de voter un maximum du coût des voyages par élève plutôt qu'un montant maximal de participation des familles.

Au regard de la discussion, M. Caillier explique que rien ne sera voté ce soir avant d'avoir consulté les équipes pédagogiques à partir des interventions des membres du CA, des réalités de la situation financière présentée par M. Bossis et des projets des enseignants.

20 heures 04 : Clôture de séance.

Monsieur CAILLIER
Principal



COLLEGE E. ZOLA PRAHECO
LE
PRINCIPAL

Monsieur SANCE
Secrétaire de séance



COLLEGE E. ZOLA PRAHECO
LE
PRINCIPAL
ADJOINT